



Après vente du domicile que dois je payé à mon ex épouse

Par **Abdelhak GUEMMI**, le 12/11/2017 à 01:27

Je viens de divorcer de mon ex épouse qui a occupé avant notre divorce notre domicile conjugale.

Nous avons vendu notre maison

Nous devons partagé montant de la vente de notre maison .

Je dois lui versé la somme de 15 000 euro en une seul fois.

Elle n a fait aucun travaux dans la

Maison.

En tant que propriétaire de la maison avec elle pendant qu elle y demeuré

Que dois je lui versé de moitié ?

A présent que le jugement de divorce

A été prononcé et la maison vendu.

Merci d avoir la gentillesse de répondre avec des mot simple et de taille

Cordialement

Par **youris**, le 12/11/2017 à 12:15

bonjour,

si vous avez acquis cette maison pendant votre mariage sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, le prix de vente de ce bien commun se répartit à égalité entre les ex-époux puisque la maison a été financée par des fonds communs.

dans le régime légal, les gains et salaires sont des fonds communs.

dans ce régime de la communauté, les biens acquis sont des biens communs même si financé par les revenus d'un seul époux.

salutations